



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CHÂTILLON
MONTROUGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2012
A 18 HEURES
EN MAIRIE DE MONTROUGE**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PUBLIE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil communautaire convoqué le 17 février 2012 suivant les dispositions de l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie de Montrouge à 18h, sous la présidence de M. HINDRE.

Présents (7) : M. HINDRE, M. METTON, M. SCHOSTECK, M. FONTENAIST, M. CAREPEL, M. VINCENT, Mlle RENOUARD

Représentés (3) :

M. DIJONNEAU	par	M. HINDRE
M. FRANCOIS	par	M. METTON
M. CARRE	par	M. FONTENAIST

Excusés (2) : Mme FAVRE, M. JACQUOT

Assistaient également des fonctionnaires:

M. BIN : DGS de la ville de Montrouge
M. SAVOFF : DGS de la ville de Châtillon
M. DELAYE : DGAS à la ville de Châtillon
M. CRUCHAUDET : Directeur des services financiers de la ville de Montrouge
Mme CLERC : Directrice des ressources humaines à la ville de Montrouge
M. BOUSQUET : Responsable de la DGS de la ville de Montrouge
Mme BORDENAVE : Adjointe au responsable de la DGS - Montrouge

Secrétaire de séance : Mlle RENOUARD

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CREATION D'UN TARIF

DELIBERATION 2012-01

Un distributeur automatique de boissons va être installé dans les locaux du Conservatoire de Montrouge.

Or l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques précise que « toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ».

Il est donc nécessaire de compléter la grille des tarifs existante, et d'instaurer un tarif d'occupation des sols pour les distributeurs automatiques.

Je vous propose de fixer, à compter du 1^{er} mars 2012, la redevance d'occupation des sols à 100 euros, pour les distributeurs automatiques.

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFAIRES DIVERSES

1 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN FAVEUR DU PROGRAMME PLATO VALLEE SCIENTIFIQUE DE LA BIEVRE

DELIBERATION 2012-02

La Vallée scientifique de la Bièvre (VSB) regroupe trois communautés d'agglomération et une communauté de commune, situées sur les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de l'Essonne, elle connaît une mutation de son tissu économique avec la disparition de l'activité industrielle de production au profit des activités de services.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris au travers de ses délégations des Hauts-de Seine et du Val-de-Marne accompagne les PME-PMI de la Vallée scientifique de la Bièvre avec pour ambition de faire de ce territoire un maillon fort de la recherche et de l'innovation.

La CCIP s'est donc engagée à porter sur le territoire de la VSB un programme PLATO dit « PLATO Vallée Scientifique de la Bièvre ».

Au terme de 2 ans de programme, compte tenu du succès de cette opération largement plébiscitée par les chefs d'entreprise, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Hauts-de-Seine prévoit de développer une nouvelle session.

En effet, à l'issue du programme actuel, le 5 mars 2012, un nouveau groupe de 20 dirigeants de PME encadrés par 3 coaches, sera lancé pour suivre une nouvelle session PLATO.

Simultanément, les adhérents PLATO actuels pourront poursuivre le programme pour une période d'un an renouvelable, afin d'approfondir les thématiques abordées en 2010-2011.

Le programme PLATO VSB c'est :

Un réseau de développement économique au service des PME-PMI, soit 60 dirigeants de PME (dont 13 de la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge), et 12 coaches (dont ST Microelectronics et TUV Rheinland), répartis en 4 groupes de travail.

Le programme, d'une durée de deux ans, a alterné des ateliers mensuels dont l'objectif est d'identifier des solutions immédiatement applicables en entreprise, des sessions plénières qui traitent de thèmes communs à l'ensemble du réseau et des réunions entre coaches d'atelier sur les problématiques rencontrées, soit au total 76 réunions de groupe, 6 rencontres plénières, 2 journées de formation et 3 demi-journées d'accompagnement des coaches.

La démarche PLATO a permis d'aborder lors de ces différentes sessions tous les aspects de la gestion d'entreprise : innovation, commercial, stratégie, RH, financement, conduite de projet, gestion du temps et international.

Au final, 97.5% des adhérents ont déclaré que le programme a répondu à leurs attentes.

Le réseau PLATO a pour objectif : d'accroître les performances des entreprises dans tous les domaines d'activités, de sortir les chefs d'entreprises de leur isolement professionnel en facilitant la rencontre avec les autres PME/PMI et les grandes entreprises, donner aux dirigeants les outils pour analyser leur entreprise, planifier leur croissance, de faire appel à des consultants extérieurs...

Financement et participation des collectivités: Le programme est financé quasiment à 100%, notamment par le FSE (fonds social européen), la Région IDF, la DRIRE.

La participation des collectivités se situe au niveau logistique : Aide au recrutement des entreprises, mise à disposition de salles et organisation de réunions, pour un coût sur l'ensemble du programme estimé à 6400 €.

Je vous remercie d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de Paris et la communauté de communes Châtillon-Montrouge en faveur du programme PLATO Vallée Scientifique de la Bièvre – VSB, d'autoriser le Président à la signer et de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage territorial.

ADOpte A L'UNANIMITE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Chaque élu a été destinataire du rapport de présentation de Monsieur le Président qui peut se résumer ainsi :

Après des années 2010 et 2011 marquées par la mise en place en deux temps de l'essentiel de la réforme de la Fiscalité Territoriale (celle-ci n'est en effet pas totalement arrivée à son terme, ne serait-ce que par l'introduction de nouveaux mécanismes de péréquation), mais aussi par le lancement d'un premier programme de travaux conséquent (par rapport au volume réduit de notre budget) portant sur la rénovation de la façade et l'isolation du conservatoire de Châtillon, l'année 2012 nous permettra de conforter nos actions et nos services en faveur de nos concitoyens, tout en retrouvant un périmètre plus proche des précédents exercices en matière d'investissement. Il sera également l'occasion de mesurer la pertinence de notre gestion en regard des contraintes budgétaires qui pèsent de plus en plus sur les collectivités locales et leurs groupements.

Nous verrons en effet qu'en dépit des premiers effets notables sur nos finances de la crise et des efforts de rigueur entrepris par l'Etat (dotations en baisse, introduction du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), notre budget repose sur des bases encore solides, et qu'il nous sera possible de l'équilibrer sans recourir de nouveau à l'emprunt, ni

augmenter nos taux de fiscalité locale, tout en maintenant le haut niveau de qualité des services rendus à la population.

Voici donc les grandes lignes de nos orientations budgétaires (DOB 2012), avec systématiquement un rappel, pour comparaison, des données du budget primitif 2011 (BP 2011), ainsi que de la clôture 2011.

I - Analyse des dépenses réelles de fonctionnement :

BP 2011 : 8 975 K€
Clôture 2011 : 8 633 K€
DOB 2012 : 8 859 K€

Les dépenses réelles de fonctionnement apparaissent en baisse par rapport au BP 2011. Il s'agit essentiellement de l'effet d'un ajustement réalisé sur les dépenses liées au traitement des ordures ménagères.

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

BP 2011 : 1 320 K€
Clôture 2011 : 1 151 K€
DOB 2012 : 1 367 K€

Les charges à caractère général augmentent de seulement 47 K€ en 2012, par rapport à l'enveloppe inscrite au BP 2011.

En 2012, ce poste retrouve son volume normal, avec une inscription prévisionnelle de 612 K€, soit 62 K€ de plus qu'au BP 2011.

Si l'on ne tient pas compte de l'inscription prévue pour les navettes urbaines, les masses à comparer sur le chapitre 011 se trouvent ramenées à 770 K€ sur 2011, contre 755 K€ sur 2012. Abstraction faite des transports urbains, nous anticipons donc une baisse des crédits d'environ -2% (soit -15 K€), grâce aux efforts des différents services pour limiter au maximum leurs dépenses de fonctionnement (hors dépenses de sécurité). Les frais de fourrières, notamment, devraient voir leur volume baisser d'environ 8 K€, car ils avaient été exceptionnellement augmentés sur 2011 afin d'absorber un reliquat de factures de 2010.

Chapitre 012 – Charges de personnel :

BP 2011 : 2 857 K€
Clôture 2011 : 2 793 K€
DOB 2012 : 2 903 K€

Les frais de personnel connaissent une hausse d'environ 1,6% de BP à BP, liée en majeure partie à l'évolution de carrière des agents. Quelques heures supplémentaires d'enseignement sont par ailleurs envisagées au sein de nos conservatoires, dans les disciplines déjà existantes.

Chapitre 022 – Charges imprévues :

BP 2011 : 0 K€
Clôture 2011 : 0 K€
DOB 2012 : 23 K€

Nous constituons habituellement chaque année une provision pour dépenses imprévues de fonctionnement, destinée à pallier le faible dynamisme de nos recettes en cours d'année. En 2011, ce chapitre avait toutefois été ramené à zéro, afin de contribuer au maximum au financement de la section d'investissement par le biais de l'épargne de fonctionnement, et

ainsi limiter au maximum l'inscription d'emprunt que nous avons faite pour les travaux au conservatoire de Châtillon. Ce besoin n'existant plus sur 2012, nous avons choisi, par mesure de prudence, de réabonder ce poste.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

BP 2011 : 4 087 K€

Clôture 2011 : 3 961 K€

DOB 2012 : 3 835 K€

Ce chapitre est toujours constitué pour plus de 90% des frais relatifs au traitement des ordures ménagères. On y trouve également les subventions versées aux associations d'action économique ou sociale.

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, nous prévoyons une inscription en baisse de 250 K€ en 2012 (3 450 K€, contre 3 700 K€ en 2011), ce qui explique la diminution constatée sur l'ensemble du chapitre. Cette baisse est toutefois neutre sur le plan de l'équilibre budgétaire, car elle se traduit parallèlement par une désinscription identique en recettes. Il s'agit en effet de la redevance à la tonne pour les collectes sélectives prélevée par le Syelom, et qui fait en principe l'objet d'un remboursement par ce même organisme. C'est en tout cas le système qui avait été mis en place et pratiqué en 2009. Il semble que le Syelom ne procède plus de cette façon, et que la recette et la dépense soient contractées sans qu'il y ait d'impact sur le budget de la CCCM. En attendant d'obtenir des éclaircissements sur ce point de la part des services du Syelom, nous avons choisi de ne pas réinscrire ces enveloppes, en dépenses comme en recettes. Pour le reste, nous n'avons pas augmenté les crédits correspondants au traitement des ordures ménagères proprement dit, car l'enveloppe prévue en 2011 s'est avérée plus importante que nécessaire (une réalisation de 3 124 K€, contre une prévision de 3 250 K€), et son niveau actuel devrait suffire à absorber la hausse du coût de ces traitements en 2012. Enfin, 200 K€ (respectivement 115 K€ et 85 K€) sont prévus pour la part population relative à l'exploitation des déchetteries de Montrouge et de Châtillon.

Les subventions de fonctionnement, quant à elles, ont été reconduites pour les mêmes montants inscrits l'an passé, soit un total de 322 K€, ainsi qu'il a été acté par délibération du 9 décembre dernier.

Le poste « indemnités aux élus » est par ailleurs stable, à hauteur de 54 K€. Le reste du chapitre est constitué de cotisations de retraite diverses et de la participation de la ville au SIFUREP (Syndicat funéraire, pour 3,6 K€).

Chapitre 66 – Frais financiers :

BP 2011 : 119 K€

Clôture 2011 : 62 K€

DOB 2012 : 85 K€

L'enveloppe prévue pour les charges de la dette est ramenée à la baisse en 2012, au vu des réalisations de 2011. Je vous rappelle que nous avons augmenté ce poste d'un peu plus de 40 K€ en 2011, afin de faire face au renchérissement anticipé du coût de nos intérêts, consécutif à une opération d'échange de taux variable contre taux fixe (SWAP) en 2010. Nous pensions en effet enregistrer séparément le paiement du taux fixe et la recette perçue pour le remboursement du variable. Or, les deux opérations ont été contractées par l'organisme bancaire avec lequel nous avons conclu ce SWAP (Natixis), ce qui fait que seule la différence a été comptabilisée en dépenses. Le chapitre a donc été baissé en conséquence, tout en conservant une marge suffisante pour absorber le coût des intérêts de l'emprunt de 360 K€ levé l'année dernière pour le financement des travaux au conservatoire de Châtillon (environ 10 K€)

Chapitre 014 – Atténuation de produits :

BP 2011 : 586 K€

Clôture 2011 : 663 K€
DOB 2012 : 963 K€

Ce chapitre inclut notamment le reversement du FNGIR, fonds de péréquation destiné à corriger les éventuelles inégalités entre collectivités territoriales consécutives à la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale, pour un montant de 663 K€. Il s'agit du même montant qui nous a été appliqué en 2011. Selon le principe de ce dispositif, cette somme est désormais figée, de façon à ce que nous bénéficions désormais du plein dynamisme de nos bases de fiscalité directe, tant sur le plan de la CET (Cotisation Economique Territoriale qui concerne les entreprises, constituée de la CFE et de la CVAE) que des taxes ménages (TH, FB et FNB).

Il convient également de noter l'inscription d'une provision pour le reversement à l'Etat du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, instauré par la loi de finances pour 2012. A la date d'établissement de ce document, le comité des finances locales ne s'est toutefois pas encore prononcé sur le mode de calcul exact de ce fonds, calcul qui par ailleurs s'avère être d'une grande complexité technique. Nous avons pour l'instant inscrit une provision d'un montant de 300 K€, dans l'attente d'une notification plus précise.

II- Analyse des recettes réelles de fonctionnement :

BP 2011 : 9 294 K€
Clôture 2011 : 9 553 K€
DOB 2012 : 9 367 K€

Chapitre 70 – Produits des services et du domaine :

BP 2011 : 987 K€
Clôture 2011 : 1 089 K€
DOB 2012 : 757 K€

Ce chapitre comprend notamment les participations des familles pour les inscriptions aux conservatoires et aux cours d'adultes. Ce poste est proposé en hausse d'environ 10%, avec une prévision ajustée d'après les réalisations constatées sur l'exercice 2011. Dans le détail, nous prévoyons des inscriptions de recettes de 190 K€ pour le conservatoire de Châtillon (contre 170 K€ au BP 2011, et 190 K€ réalisés en fin d'année), de 130 K€ pour le conservatoire de Montrouge (contre 125 K€ au BP 2011, et 132 K€ réalisés) et de 40 K€ pour les cours d'adultes (contre 31 K€ au BP 2011, et 42 K€ réalisés).

On y retrouve également la subvention versée par le STIF pour l'exploitation des lignes de bus, à hauteur de 182 K€, ainsi que le remboursement par le Syelom des charges de la déchèterie de Montrouge, conformément à la convention de mise à disposition passée avec cet organisme, à hauteur de 115 K€.

Comme je l'ai signalé plus haut, puisque nous n'avons pas prévu l'inscription de la dépense, nous ne réinscrivons pas non plus en recettes le remboursement de la redevance à la tonne pour les collectes sélectives (soit 250 K€). Nous ne prévoyons d'inscrire à ce chapitre que le soutien proprement dit à la collecte sélective versé par le Syelom, pour un montant estimé à 100 K€.

Au final, compte tenu des ajustements sus-cités, le chapitre 70 se trouve ramené à 757 K€ en 2012, contre 987 K€ en 2011, sans que cela ne traduise une perte de recettes pour la Communauté de Communes.

Chapitre 73 – Produits fiscaux :

BP 2011 : 7 665 K€
Clôture 2011 : 7 808 K€
DOB 2012 : 7 777 K€

Au moment où ce rapport d'orientations budgétaires a été élaboré, les bases de fiscalité prévisionnelles, ainsi que la DGF, ne nous ont pas encore été notifiées. Seule une 'prévision' de recettes concernant la CFE et la CVAE, qu'il convient de considérer avec prudence puisqu'il ne s'agit pas encore d'une véritable notification, nous a été à ce jour communiquée par la Direction Générale des Finances Publiques. En effet, le montant de Cotisation Foncière des Entreprises figurant dans ce courrier est strictement égal à celui de 2011, à hauteur de 561 K€, car il ne tient pas compte des variations de bases fiscales. Toutefois, le montant indiqué pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises s'élève à 927 K€ (contre 899 K€ en 2011), ce qui traduirait une hausse de plus de 3%.

En ce qui concerne les taxes ménages (habitation et foncier), nous nous sommes basés sur les éléments connus de 2011 (bases au 31/12/2011), et avons retenu une hypothèse d'augmentation des bases de 2,3% (soit 1,8% prévus par la loi de finances, et 0,5% d'évolution physique). Au total, le poste « contributions directes » est proposé à hauteur de 4 442 K€, contre 4 330 K€ en 2011, soit une hausse globale de l'ordre de 2,6%.

Par ailleurs, les recettes du reversement de TEOM sont anticipées à un montant égal à celui de 2011 (3 335 K€), proportionnel à la dépense prévisionnelle inscrite au chapitre 65 pour ce même traitement qui, comme nous l'avons vu, reste stable.

Chapitre 74 – Dotations :

BP 2011 : 288 K€

Clôture 2011 : 289 K€

DOB 2012 : 180 K€

Au moment de l'établissement de ce DOB, la DGF ne nous a pas non plus été notifiée. Nous sommes donc partis sur l'hypothèse d'une légère baisse de celle-ci (120 K€ en 2012, contre 122 K€ en 2011), compte tenu des éléments de la loi de finances pour 2012 (pas d'indexation de cette dotation sur l'inflation, et un abattement pouvant atteindre 6% sur la dotation de garantie pour les collectivités ayant un fort potentiel fiscal).

La baisse marquée de ce chapitre est toutefois liée aux compensations pour pertes de bases de Taxe Professionnelle, dont le versement est dégressif dans le temps, et que nous avons perçu pour la dernière fois en 2011 à hauteur de 89 K€. Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale, nous ne percevons plus cette compensation qui, comme son nom l'indique, était proportionnelle aux pertes de bases enregistrées au titre de l'ancienne taxe professionnelle.

Chapitre 002 – Excédent reporté :

BP 2011 : 354 K€

Clôture 2011 : 354 K€

DOB 2012 : 803 K€

Il passe de 354 K€ à 803 K€, à l'issue de nos calculs sur la clôture de l'année 2011.

III- Analyse des dépenses réelles d'investissement :

BP 2011 : 920 K€

Clôture 2011 : 412. K€

DOB 2012 : 640 K€

L'année 2012 n'étant pas affectée par des opérations d'investissement exceptionnelles, les dépenses d'équipement retrouvent progressivement un volume plus modeste, proche des exercices précédents.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

BP 2011 : 223 K€

Clôture 2011 : 193 K€

DOB 2012 : 225 K€

Avec 225 K€, l'augmentation des dépenses sur ce chapitre s'élève à 2 K€. Cette prévision intègre la première échéance de remboursement en capital de l'emprunt de 360 K€ souscrit l'an passé, à hauteur de 18 K€ (une petite provision avait déjà été inscrite l'an passé pour cet objet).

Chapitres 20 / 21 / 23 – Equipement brut :

BP 2011 : 551 K€

Clôture 2011 : 66 K€

DOB 2012 : 415 K€ (dont 263 K€ de reports de 2011, et 152 K€ d'inscriptions nouvelles)

L'année précédente a été marquée par l'inscription des travaux de rénovation du conservatoire de Châtillon, ce qui avait nécessité une inscription de 360 000 K€, couverte par un emprunt du même montant. Au terme de la procédure d'attribution du marché correspondant, dans le courant du dernier trimestre 2011, le montant définitif de ces travaux a été ramené à la baisse, autour de 250 K€. Aucun paiement n'étant intervenu sur 2011, les crédits déjà votés pour cet objet ont donc été reportés sur 2012.

Pour le reste, nous retrouvons le périmètre habituel des dépenses propres à la Communauté de Communes, strictement limité par l'évolution réduite de nos recettes. Le volume d'investissements nouveaux possible sans augmentation des taux de fiscalité et sans nouveau recours à l'emprunt s'élève à environ 150 K€, ce qui se situe à peu près dans la moyenne des années antérieures.

IV- Analyse des recettes réelles d'investissement :

BP 2011 : 601 K€

Clôture 2011 : 568 K€

DOB 2012 : 290 K€

En dehors de la mobilisation d'emprunt exceptionnelle inscrite en 2011 (360 K€), nos recettes d'investissement sont presque entièrement constituées de la reprise des résultats d'investissement (au compte 001) et de fonctionnement (affecté au 1068).

En raison du très faible volume de nos recettes d'investissement exogènes, nous reportons habituellement chaque année un résultat de la section d'investissement déficitaire (en l'occurrence -146 K€ au terme de 2010), couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement affecté à cet effet au compte 1068.

L'année 2011 présente toutefois un profil différent, compte tenu de la mobilisation d'emprunt effectuée en cours d'exercice, et du report de la plupart des travaux sur 2012. C'est pourquoi nous reprendrons pour la première fois un excédent au BP 2012, d'un montant de 186 K€, qui contribuera au financement de la section d'investissement du présent exercice.

L'affectation du résultat de fonctionnement au 1068 vient compléter cette reprise à hauteur de 85 K€, afin de financer le déficit des reports d'investissement non couvert par la reprise du résultat d'investissement que nous venons d'évoquer.

Les autres recettes d'investissement (FCTVA pour 10 K€, remboursement de cautions pour prêts d'instruments de musique pour 8 K€) représentent une part plus marginale de cette section, et ne connaissent pas d'évolution majeure.

M. HINDRE remercie la direction des finances pour son travail sur ces orientations budgétaires et espère que les notifications seront conformes aux prévisions.

M. VINCENT souligne le faible volume du budget de la communauté de communes au regard des budgets des communes qui la composent. Il souligne également les records battus depuis cinq ans par le budget de l'Etat, le déficit de la sécurité sociale, l'évasion fiscale... et l'effort de rigueur dû à des erreurs de politique économique. Il rappelle enfin son opposition aux indemnités versées aux élus de la communauté.

M. SCHOSTECK rappelle à M. VINCENT que nous avons traversé trois crises exceptionnelles qui ne peuvent rester sans effet sur les finances du pays.

M. METTON rappelle de son côté que toutes les intercommunalités versent des indemnités à leurs élus.

M. CAREPEL se réjouit des faibles frais de fonctionnement de la communauté à l'heure où d'autres intercommunalités ont construit et créé des postes de directeurs qu'il faut financer.

M. VINCENT précise que la faiblesse du budget va de paire avec le peu de compétences transférées à l'intercommunalité. Selon lui, d'autres compétences pourraient être transférées.

M. METTON rappelle que depuis longtemps en Ile de France, lorsque ce fût nécessaire, les communes se sont regroupées : transport, eau, électricité...

M. VINCENT revient sur la crise et rappelle qu'en juin 2007 M. FILLON disait qu'il était à la tête d'un pays en crise et quelques mois plus tard M. SARKOZY disait qu'il ne pouvait vider des caisses déjà vides.

Selon M. SCHOSTECK nous payons trente ans de politique irréfléchie. Les déficits se sont créés notamment avec les dépenses sociales, mais doit-on le regretter ?

Pour M. VINCENT tout n'est pas à mettre sur le dos de la crise.

LA SEANCE S'ACHEVE A 19 H 20 MN